



Extrait du OIEau

<http://garonne.oieau.fr/spip.php?article4970>

La France comptera 1.263 intercommunalités au 1er janvier 2017

- contenu - Actualités France et international -

Date de mise en ligne : mercredi 30 novembre 2016

OIEau

On sait désormais, sur la base des schémas départementaux de coopération intercommunale, que la France comptera 1.263 intercommunalités au 1er janvier 2017, contre 2.062 aujourd'hui soit une diminution d'environ 39%. Le chiffre est officiel : le gouvernement l'a fait savoir lors d'une communication en conseil des ministres vendredi 18 novembre en fin de journée. En précisant que dans le même temps, "477 communes nouvelles issues de la fusion de 1.639 communes et regroupant une population totale de 1,7 million d'habitants ont été créées depuis la loi du 16 mars 2015".

Côté réforme territoriale, il y est naturellement question à la fois de la loi Maptam de janvier 2014, de la loi sur les régions de janvier 2015 et de la loi Notr d'août 2015. "La réforme territoriale s'est traduite par une clarification des responsabilités des différents échelons de collectivités", assure le gouvernement : des régions "clairement désignées comme l'échelon responsable du développement économique et de l'aménagement du territoire ; un "fait urbain" reconnu par la création de quinze métropoles "aux compétences renforcées" et ayant "vocation à entretenir un dialogue particulier avec les régions sur les questions économiques et avec leurs territoires limitrophes" ; des communes et des départements "confortés dans leurs compétences respectives", "les premières comme échelon de proximité de l'organisation territoriale, les seconds comme responsables des solidarités humaines et territoriales".